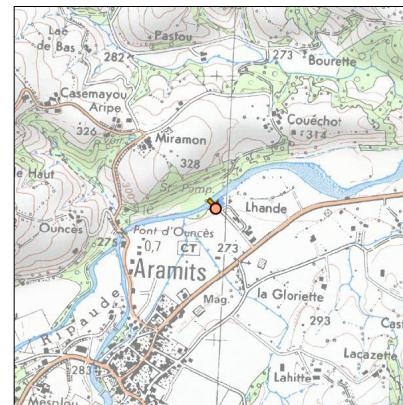
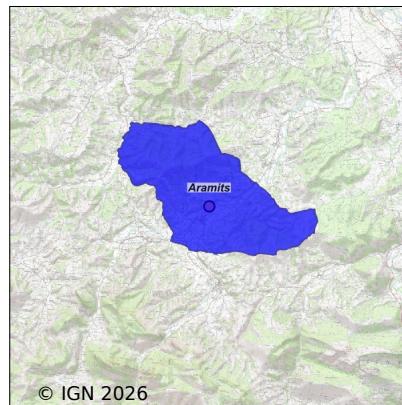


Système d'assainissement 2023

ARAMITS 2

Réseau de type Séparatif



Station : ARAMITS 2

Code Sandre	0564029V002
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE D'ARAMITS
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	juillet 2005
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	660 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	40 Kg/j
Charge nominale DCO	80 Kg/j
Charge nominale MES	60 Kg/j
Débit nominal temps sec	100 m ³ /j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Lit bactérien, Filtres plantés
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	396 846, 6 232 415 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - Le Vert

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Aramits depuis 1964

Raccordements des établissements industriels

FROMAGERIE DU PAYS D'ARAMITS depuis 2001

MATOCQ S.N.C. depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

Le réseau de collecte des eaux usées domestiques est majoritairement gravitaire et séparatif. Un lotissement est en unitaire, un déversoir dorage est en place en aval du réseau de celui-ci. Le camping municipal est desservi par le réseau d'assainissement, un poste de relevage est en place recevant aussi les rejets de la maison de retraite. La fromagerie de Baretous, raccordée au réseau d'assainissement, déverse les eaux usées issues de la fabrication de fromage, après transit par un bassin tampon, par l'intermédiaire d'une pompe de relevage. Il existe une convention de déversement entre la fromagerie et la commune.

Le suivi départemental dans le cadre du dispositif connaissance du programme NAIADE a été réalisé en 2023 par le biais d'un bilan de performance sur 24 h en août par temps sec et d'une visite 24 h avec analyse en décembre, par temps sec également.

Pour le bilan d'août, aucun déversement deffluents bruts n'a été observé sur les déversoirs du réseau de collecte connus par nos services. Le poste de relevage présent au niveau du camping a correctement fonctionné. Avec 73 m³/j, la charge hydraulique mesurée en entrée station représente environ 490 EH hydrauliques (sur la base de 1 EH = 150 l/j) comparable aux volumes mesurés antérieurement par temps sec (70 m³/j en juillet 2020). L'activité industrielle de la fromagerie raccordée au réseau de collecte est importante au cours de la mesure, avec 42 m³ d'eau potable consommés.

L'histogramme des débits horaires est caractéristique des rejets domestiques avec des débits de pointe horaire de l'ordre de 4 à 6,4 m³/h le matin, midi et soir. Nous notons également une arrivée importante supérieure à 5 m³/h quasi constante entre 7 h à 12 h, correspondant certainement aux rejets de la fromagerie. Pour ce bilan, le débit minimum mesuré en période nocturne, assimilable au débit des eaux claires parasites permanentes, est de 0,4 m³/h soit 13 % du débit traité. Les concentrations de leffluent brut sont fortement concentrées (DCO : 1290 mg/l), non caractéristiques des rejets domestiques, impactées par les rejets de la fromagerie. Les charges polluantes arrivant en entrée de station sont évaluées à 670 EH (moyenne calculée sur la base de 1 EH=60 g DBO5 et 120 g pour la DCO), charge analogue au bilan de juillet 2020 par temps sec (700 EH).

Par temps de pluie, les volumes collectés augmentent de manière significative (120 m³ en avril 2021 pour 16 mm et 418 m³ en novembre 2022 pour 35 mm). Le schéma directeur réalisé en 2017 a permis de localiser les zones d'entrée des eaux pluviales et d'établir un programme de travaux visant à améliorer la collecte de temps de pluie.

Lors de la visite 24h avec analyses de décembre, les déversoirs dorage présents sur le réseau de collecte n'ont pas été actifs. Le trop-plein de la bâche de recirculation a été ponctuellement actif (probablement sur la tranche horaire 12h - 13h le 11/12/23) alors que la capacité nominale hydraulique n'est pas atteinte. La station a traité 70 m³ soit 65 % de sa capacité nominale hydraulique (108 m³/j). 65 m³ ont été envoyés sur le lit n°2. A titre indicatif, le volume d'eau consommé par la fromagerie s'élève à 34 m³ le jour de la mesure. En moyenne depuis le mois d'août 2023, la consommation s'établit à près de 27 m³/j.

La convention avec la fromagerie autorise un rejet de 16 m³/j. Selon le Maire, la production de la fromagerie a augmenté et le volume rejeté dépasse cette convention. La maison de retraite a également augmenté sa capacité d'accueil. Une réflexion est en cours entre la collectivité d'une part et la fromagerie d'autre part. La fromagerie s'oriente vers la mise en place d'un prétraitement visant à réduire la charge polluante émise au réseau d'assainissement. Au niveau de la collectivité, avant d'envisager la construction d'un quatrième lit planté de roseaux, la priorité est de reconditionner le lit n°3 afin de revenir à une alternance opérationnelle sur trois lits.

Station d'épuration

La station est du type Rhyzopur (combinaison dun filtre bactérien et de filtres plantés de roseaux).

Les effluents parviennent gravitairement à la station dans un regard de collecte qui est équipé dune canalisation de by-pass qui peut être active en cas de débits très élevés. Ils sont prétraités par un dégrilleur dont le fonctionnement est automatique, puis comptabilisés dans canal de mesure de type venturi équipé dun débitmètre dont la fiabilité est moindre quand les débits sont élevés. Les effluents transitent alors dans une bâche de pompage qui alimente le filtre bactérien et dans laquelle une partie des effluents filtrés est récupérée. Cette bâche dispose d un trop plein qui permet de limiter le débit admis sur les filtres plantés de roseaux (3 de 120 m²) qui complètent le traitement.

Les taux de charge de la station sont très fluctuants, tant du point de vue hydraulique (impact de la pluie essentiellement) que du point de vue organique (rejets de la fromagerie, fréquentation du camping, perte de pollution via le déversoir dorage). Il en résulte que pour les 7 derniers bilans (2017 à 2023) les taux de charge sont

- hydraulique de 65% (juillet 2020) à 545% (novembre 2019 avec 90 mm de pluie), la mesure 2023 réalisée par temps sec indique un taux de charge de 68%

- organique : de 83% (aout 2023) à plus de 200% (mars 2017)

La station fonctionne régulièrement en surcharge hydraulique et organique. En effet, dune part, le réseau collecte à la fois des eaux claires parasites permanentes et des eaux pluviales. Les moyens d'améliorer la collecte ont été identifiés dans le SDA de 2017, mais le programme de travaux n'a pas été mis en uvre par la collectivité. D'autre part, la charge organique à traiter est très fortement impactée par les effluents en provenance de la fromagerie.

Concernant le fonctionnement de la station, en raison des modalités de curage des filtres plantés de roseaux qui n'étaient pas optimales, ceux-ci n'ont pas retrouvé leur capacité de filtration d'origine. Il en résulte une saturation précoce et une filtration ralenti.

Les 3 lits plantés de roseaux ont été curés depuis 2021 par la société Véolia (SEDE). Ce curage a été mal réalisé pour le lit 3 qui ne filtre plus.

Lors du bilan d'août 2023, les rendements épuratoires obtenus par l'unité de traitement sont corrects pour les paramètres oxydables (DCO et DBO5) et décantables (MES), supérieurs à 87%. La nitrification est faible avec seulement 25 % d'abattement pour l'azote ammoniacal et une concentration résiduelle de 58,3 mg/l en sortie de station. Le NTK est traité à hauteur de 39%. Il n'y a pas d'abattement sur le phosphore. La qualité de l'effluent traité est mauvaise.

Lors de la visite 24h avec analyses, le rejet est de bonne qualité le jour de la visite mais il ne prend pas en compte le by-pass ponctuel. L'élimination de l'azote ammoniacal par le phénomène de nitrification est incomplète avec une concentration résiduelle en N-NH4 de 13,8 mg/l dans l'effluent traité.

Sous produits

La particularité de la station d'épuration d'Aramits consiste en la présence de 3 lits de macrophytes servant à la fois de clarification des eaux issues du filtre bactérien et de stockage des boues. Leur fonctionnement se fait par alternance hebdomadaire.

2 lits ont été curés dans le courant de l'année 2021, le troisième en 2022 par la société SEDE, filiale de VEOLIA qui exploite la plateforme de compostage de Bonnac, destination finale de ces boues.

Lit N°1 : curé en octobre 2022 avec 33,1 Tonnes de boues évacuées

Lit N°2 curé en juin 2022 avec 6,3 tonnes de MS

Le lit N°3 a été curé en mars 2021 avec un équipement non adapté : utilisation d'un godet rond au lieu d'un godet tranchant a entraîné la déstructuration du lit qui de ce fait se colmate très rapidement.

La permutation des lits est hebdomadaire par temps sec et réalisée tous les 3 jours par temps de pluie.

La collectivité, avec l'appui technique de l'APGL, souhaite procéder à la réhabilitation de ce lit afin de retrouver une alternance optimale sur trois lits opérationnels.

Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0564029V001 ARAMITS

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	73 m3/j	73 %			69 m3/j	
DBO5	33 Kg/j	82 %	450 mg/l	95 %	1,6 Kg/j	23 mg/l
DCO	94 Kg/j	118 %	1 290 mg/l	91 %	8,9 Kg/j	129 mg/l
MES	24,8 Kg/j		340 mg/l	87 %	3,2 Kg/j	47 mg/l
NGL	7,7 Kg/j		105 mg/l	50 %	3,8 Kg/j	55 mg/l
NTK	7,7 Kg/j		105 mg/l	50 %	3,8 Kg/j	55 mg/l
PT	1,2 Kg/j		16,9 mg/l	-22 %	1,5 Kg/j	21,8 mg/l

Problèmes rencontrés en 2023

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
... à l'atteinte des performances européennes	Non
... à l'autosurveillance	Non
... à l'exploitation des ouvrages	Non
... à la production des boues	Non
... à la vétusté	Non
... à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0564029V002>